



**III° JOURNEE MONDIALE  
DE  
L'UIHJ DE JUSTICE  
10 JUIN 2010**

**«L'Huissier de Justice et les modes alternatifs  
de règlement des conflits »**

Le 10 juin se déroulera la « **III. ° Journée Mondiale de l'huissier de justice** ».

*Le thème qui a été retenu cette année sera consacré à«L'Huissier de Justice et les modes alternatifs de règlement des conflits »*

Le but est de mettre en exergue le même jour parmi tous les huissiers de justice des pays membres de l'UIHJ le rôle de l'huissier de justice dans le domaine de la prévention des conflits que l'on se situe en amont ou en aval du procès.

L'huissier de justice qui est souvent le dernier maillon de la chaîne judiciaire en est aussi parfois le premier point de passage (au travers des constats notamment lorsque cette activité existe dans les pays concernés.).

Les modes alternatifs de règlement des conflits sont très étroitement liés au domaine du conseil.

Il n'est pas rare que l'Huissier de justice accompagne les parties dans le règlement d'un différend ou pour mieux exécuter la décision qui l'a suivi. Il peut dans ce prolongement aider à la rédaction d'un acte sous seing privé comme un protocole d'accord, ce qui permettra de régler un conflit en dehors de la sphère juridictionnelle.

Le domaine d'intervention des modes alternatifs de règlement des conflits est vaste : il concerne les particuliers comme les entreprises, la vie professionnelle comme la vie personnelle, la vie privée (construction, nuisances, voisinage, divorce, séparation, garde d'enfant, etc.) le droit de propriété (servitude, mitoyenneté) et enfin tout ce qui concerne le recouvrement des impayés.

A l'écoute de son client (créancier ou débiteur), l'huissier de justice, sur le terrain des opérations judiciaires, au cœur et au fait de la situation concrète, proposera une solution adaptée et conseillera une orientation à donner en fonction de l'origine des conflits.

Ainsi, l'huissier de justice professionnel responsable pourra donner une information utile permettant d'éviter le procès ou permettant à la décision de justice d'être appliquée sereinement puisqu'il a "naturellement" l'habitude de traiter des conflits dans son activité professionnelle.

Là encore dans ce domaine, il agit en tant que tiers de confiance, parfait auxiliaire de justice.

Les modes alternatifs de règlement des conflits empruntent donc une voie intermédiaire de solution des litiges.

Ils sont alternatifs par rapport au système juridique conventionnel et l'huissier de justice, trait d'union entre le juge et le justiciable trouve ici sa juste place.

En Europe, la commission européenne encourage la médiation au travers de la directive du 21 mai 2008. Evidemment elle envisage la médiation en amont et pendant le procès.

Il appartient aux huissiers de justice de proposer une généralisation temporelle de la médiation à appliquer après le procès et consistant à formaliser la pratique de la médiation « post-judiciaire » commune à leur activité au travers des choix des voies d'exécution liés à la découverte de la situation du débiteur face à celle du créancier.

### **L'OBJECTIF DE CETTE JOURNEE**

Le but recherché est bien évidemment de mettre l'accent auprès de tout public sur le rôle de l'huissier de justice dans les modes alternatifs de règlement des conflits.

Cet aspect de l'action de l'huissier de justice est encore trop méconnu du grand public et des médias qui ne voient en l'huissier de justice que la face liée à l'exécution et oublie souvent celle du conseil, de l'huissier de justice vecteur de l'information juridique.

Cette journée peut également être un moyen promotionnel pour les pays dans lesquels les activités de l'huissier de justice sont encore réduites et ne connaissant ni l'activité de conseil, ni celle de constat par exemple.

### **LES MOYENS**

Aux dispositions habituelles, il serait souhaitable d'innover en proposant une concertation sous forme de consultations ou de renseignements gratuits ce qui correspondrait parfaitement au thème de cette journée.

### **LES MOYENS FINANCIERS**

Ceux ci étant en général assez réduits chaque chambre, ordre ou association est invité à concevoir la manifestation en fonction de ses possibilités économiques.

## **AFFICHES<sup>1</sup>**

Comme les années précédentes une affiche sera éditée avec le texte :

*« L’Huissier de Justice et les modes alternatifs de règlement des conflits »*

Il vous appartiendra d’en faire tel usage qui vous conviendra en complétant au besoin les indications (lieux, horaires).

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Un texte type « communiqué de presse » vous sera adressé avec les affiches.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Leo NETTEN  
Président